



Montant régul charges eau chaude et eau froide excessive

Par **Finafina**, le **03/06/2015** à **11:04**

Bonjour je suis locataire d'un hlm chaque mois j'ai des charges eau chaude+eau froide que je paie dans le loyer. Mais surprise apres la regul annuel 2014 mon bailleur me demande de payer 1066e pour l'eau consommé. Le probleme c'est que je vis seule avec mes 2 enfants de 5ans et 1ans de plus j'etais absente 3mois en 2014 et nous n'etions que 2 mon fils et moi a habiter le logement jusqu'a la naissance de ma fille. Mon bailleur exige le paiement de la somme. Que dois je faire? Suis je obligé de payer? Personne n'a verifié mon installation voir s'il y a une fuite cachée! Pire le bailleur ne veut rien entendre.

Par **janus2fr**, le **03/06/2015** à **13:28**

Bonjour,

Sur quel principe est faite la répartition ? Avez-vous un sous-compteur ? Si oui, les relevés sont-ils bien en rapport avec la facture demandée ?